



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.4
24 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la
Conférence des Nations Unies sur l'environnement et
le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Dynamique démographique et durabilité*

(Chapitre 5 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. OBJECTIFS	2	2
II. TABLEAU GÉNÉRAL DE LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE . . .	3 - 9	2
III. PROGRÈS ACCOMPLIS	10 - 19	5
IV. TENDANCES PROMETTEUSES	20 - 22	8
V. ESPOIRS DÉÇUS	23 - 25	9
VI. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE	26 - 28	9
VII. CONCLUSIONS	29 - 30	10

* Le présent rapport a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), organe chargé de la coordination pour le chapitre 5 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'information entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers et particuliers.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs énoncés au chapitre 5 d'Action 21 (Dynamique démographique et durabilité)¹, en tenant compte des décisions prises par la Commission du développement durable sur la question à ses troisième et quatrième sessions. En tant qu'organe chargé de la coordination pour le chapitre 5, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a établi des rapports à l'intention de la Commission du développement durable à ses sessions précitées. Dans lesdits rapports, il a notamment décrit certains aspects saillants du paysage démographique mondial et régional et noté un renforcement de la prise de conscience des liens vitaux qui existent entre la population et l'environnement. Il a insisté sur les mesures que prenaient les gouvernements en vue d'appuyer les politiques et programmes concernant la population et le développement durable, ainsi que sur les activités menées par les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies pour donner suite au chapitre 5 d'Action 21 et au chapitre 3 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable)².

I. OBJECTIFS

2. Les domaines d'activité définis au chapitre 5 d'Action 21 visent trois principaux objectifs : a) développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs démographiques et le développement durable; b) formulation de politiques nationales intégrées en matière d'environnement et de développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques; c) mise en oeuvre de programmes intégrés relatifs à l'environnement et au développement au niveau local, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques.

II. TABLEAU GÉNÉRAL DE LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

3. Les dernières projections que l'ONU a effectuées sur la population mondiale³ pendant les premières décennies du XXI^e siècle font apparaître un ralentissement de l'accroissement de la population par rapport aux projections similaires pour les mêmes périodes effectuées l'année où s'est tenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (tableau 1). Selon ces projections, la population mondiale devrait s'élever à 6,1 milliards d'individus en l'an 2000 et passer à 7,7 milliards en 2020. Ces chiffres sont inférieurs respectivement de 137 millions et de 378 millions d'individus aux projections de 1992. Il convient de noter en particulier le ralentissement, d'après les projections, du taux auquel la population devrait augmenter, tendance que l'on retrouve dans toutes les régions du monde. Les chiffres révisés de 1996 sont inférieurs aux projections de 1992, en raison de la prévision d'une diminution plus rapide des taux de fécondité dans un certain nombre de pays en développement, notamment en Asie centrale du Sud et en Afrique subsaharienne. Selon les estimations, la fécondité a considérablement baissé dans les pays suivants : Bangladesh, Côte d'Ivoire, Inde, Kenya, Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne et Turquie. Le niveau élevé des taux de mortalité dans les pays touchés par la guerre (Burundi, Iraq, Libéria, Rwanda) ou par la pandémie du sida constitue également un facteur de réduction du taux

de croissance prévu dans les pays en développement. Toutefois, eu égard à la durabilité de la base de ressources écologiques mondiale, l'accroissement annuel en chiffres absolus est très important. Par exemple, bien que les données disponibles montrent clairement que la transition en matière de fécondité a bien commencé en Afrique subsaharienne, les niveaux de fécondité actuels dans la plupart des pays de la région restent élevés, étant égaux ou supérieurs à six naissances par femme dans 17 pays, et rien ne porte à croire que ces chiffres pourraient baisser. De ce fait, étant donné que l'augmentation annuelle de la population des pays en développement continuera d'être importante (77 millions par an entre 1997 et 2020), les répercussions sur l'environnement restent profondes pour de nombreux pays à faible revenu, en particulier ceux d'Asie centrale du Sud et d'Afrique subsaharienne, où la dégradation des terres et le déboisement sont les plus marqués.

Tableau 1

Projection de la population et des taux d'accroissement démographique pour les différentes régions du monde*, 2000, 2010 et 2020

Région	Population (en milliers)			Croissance annuelle (en pourcentage)	
	2000	2010	2020	2000-2010	2010-2020
<u>Révision de 1992</u>					
Afrique	856 154	1 116 253	1 421 053	2,7	2,4
Asie	3 691 578	4 213 571	4 688 641	1,3	1,1
Europe	523 749	536 253	541 798	0,2	0,1
Amérique latine	522 962	600 380	670 721	1,4	1,1
Amérique du Nord	305 881	330 298	351 812	0,8	0,6
Océanie	30 967	35 366	39 501	1,3	1,1
Total mondial	6 228 254	7 149 506	8 049 940	1,4	1,2
<u>Révision de 1996</u>					
Afrique	819 910	1 051 896	1 316 839	2,5	2,2
Asie	3 688 535	4 160 878	4 590 782	1,2	1,0
Europe	729 328	722 255	709 371	-0,1	-0,2
Amérique latine	514 688	589 301	658 496	1,4	1,1
Amérique du Nord	308 636	332 035	357 765	0,7	0,7
Océanie	30 253	34 411	38 671	1,3	1,2
Total mondial	6 091 351	6 890 775	7 671 924	1,2	1,1

Source : Pour 1992, World Population Prospects: 1992 Revision, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.7; pour 1996, World Population Prospects: 1996 Revision, publication des Nations Unies (à paraître).

* Le total des chiffres régionaux pour la révision de 1992 n'est pas égal au total mondial. Cela est dû au fait que le total mondial comprend l'ex-URSS, qui n'est pas indiqué séparément dans le présent tableau. Pour la révision de 1996, la population de l'ex-URSS est incluse en partie dans la population de l'Europe et en partie dans celle de l'Asie.

4. L'urbanisation est devenue une tendance dominante de l'accroissement et de la répartition de la population. En 1950, 29 % seulement de la population mondiale vivaient dans les zones urbaines. En 1994, cette proportion était estimée à 45 %. La population urbaine s'accroît trois fois plus vite que la population rurale. D'ici à 2005, la moitié de la population mondiale devrait vivre en zone urbaine. Les conséquences de cette évolution pour le développement et l'environnement sont profondes et influent notamment sur les efforts que déploient les autorités urbaines pour mettre en place les infrastructures et assurer les services de base, tels que le logement, l'énergie, l'eau, l'évacuation des déchets, les transports et les équipements collectifs.

5. L'incidence de l'urbanisation est particulièrement marquée dans les mégalo-poles. En 1950, sur les 15 principales agglomérations urbaines, quatre se situaient dans des pays en développement (Shanghai, Buenos Aires, Calcutta et Beijing). En 1994, 11 sur 15 se trouvaient dans des pays en développement qui étaient déjà aux prises avec de graves problèmes de dégradation urbaine, de pollution industrielle, de production de déchets et d'encombrement général. Il s'agissait notamment de Sao Paulo, Mexico, Beijing, Calcutta, Jakarta et Rio de Janeiro. D'ici à 2015, 13 sur 15 de ces agglomérations seront dans des pays en développement : 10 en Asie, deux en Amérique latine et une en Afrique. Seules deux de ces villes (Tokyo et New York) seront situées dans des pays développés.

6. Malgré les difficultés croissantes que pose l'amélioration, voire le maintien des conditions de vie dans les grandes villes, les mouvements migratoires se poursuivent. La migration interne et la migration internationale sont toutes les deux alimentées par l'accroissement de la population et par les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays. Les effets combinés de la pauvreté, de l'accroissement rapide de la population et de la détérioration de l'environnement constituent un puissant facteur de déstabilisation contribuant à la croissance urbaine, dont l'action se fait sentir essentiellement dans différentes parties de l'Afrique, mais aussi en Asie du Sud et dans certains pays d'Amérique latine. Ainsi, les niveaux élevés de migration, en particulier dans des zones à forte densité de population, contribuent à la dégradation de l'environnement urbain et intensifient ce phénomène.

7. D'après le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)², l'action ou l'inaction de la communauté mondiale déterminera le nombre des habitants de la planète et de ceux qui en partageront les ressources limitées au cours des décennies à venir. Pour parvenir à une stabilisation de la population, on doit appliquer immédiatement les recommandations de la Conférence.

8. Le Programme d'action est fondé sur le principe qu'on ne pourra réaliser le développement durable qu'en élargissant les options et les choix dont disposent individuellement les femmes et les hommes. Au chapitre 4 (Égalité entre les sexes et promotion des femmes), il est indiqué, en particulier, que le renforcement des moyens d'action et de l'autonomie des femmes constitue en soi une fin de la plus haute importance et une condition essentielle du développement durable. À moins que l'inégalité entre les sexes ne soit réduite, il est peu probable que tous les autres objectifs de la Conférence se réalisent. Par ailleurs, le Programme d'action constitue un engagement en faveur de

l'amélioration de la qualité de la vie, qui met l'accent sur trois objectifs interdépendants : réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle; développement de l'accès à l'éducation, en particulier pour les femmes et les filles; et promotion de l'accès universel aux soins de santé primaires, y compris aux services de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

9. Le succès des mesures de protection de l'environnement qui seront engagées à l'avenir aux niveaux local et mondial sera étroitement lié à celui enregistré dans l'application du Programme d'action. Il importe de reconnaître que la Conférence a tiré parti du consensus réalisé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et a anticipé nombre des thèmes traités au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, 1996) et au Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996).

III. PROGRÈS ACCOMPLIS

10. Bien que les liens entre la population et l'environnement aient été reconnus avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence elle-même a permis de mieux cerner les problèmes et a débouché sur un ensemble de recommandations visant à les résoudre. L'importance accordée, au niveau national et au niveau mondial, aux interactions entre la population, les ressources et l'environnement a considérablement augmenté. Par ailleurs, les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement ont repris et examiné plus à fond les préoccupations formulées au chapitre 5 d'Action 21 en notant les relations complexes d'interdépendance existant entre la population, la croissance économique soutenue, la pauvreté et l'environnement. Au chapitre 3 du Programme d'action, il est demandé instamment que les facteurs démographiques – non seulement l'accroissement de la population et la pyramide des âges mais aussi la répartition de la population, les migrations et la santé en matière de reproduction – soient intégrés à la planification pour un développement durable et un environnement sain. L'accent est également mis sur l'influence considérable que la condition des femmes et des filles exerce sur des facteurs importants pour la transition démographique et la réalisation du développement durable, ainsi que sur l'intégration des femmes à la prise de décisions concernant la population et l'environnement à tous les niveaux.

11. Au plan international, le débat sur les questions d'environnement et de population soulevées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est poursuivi. Plusieurs conférences régionales organisées en 1992 et 1993 ont été axées sur le thème de la population et du développement durable. Par exemple, dans la Déclaration de Bali (Asie et Pacifique) comme dans la Déclaration d'Amman (États arabes), les signataires ont insisté sur l'interdépendance entre les facteurs démographiques et la protection de l'environnement. Le même thème est repris dans la Déclaration de Port Vila (Pacifique Sud) dont les signataires ont mis l'accent sur le fait que, malgré les différences qui caractérisent la situation des petits États insulaires en développement, tous ces pays et territoires partagent une forte affinité et

dépendent pour leur survie des ressources de la terre et des océans. Celles-ci subissent des pressions de plus en plus fortes du fait de l'accroissement démographique continu, de l'expansion des activités économiques et des catastrophes naturelles.

12. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'attention a été appelée sur la fragilité des écosystèmes dans les zones rurales qui sont continuellement menacées par l'expansion rapide des établissements humains. En Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis au point un cadre d'action stratégique pour aider les pays à éliminer la pauvreté grâce à une gestion rationnelle de l'environnement. Les domaines d'action stratégiques qui ont été définis étaient notamment la gestion du changement et des pressions démographiques, la réalisation de l'autonomie et de la sécurité alimentaire, et l'utilisation efficace et équitable des ressources en eau. À la Conférence européenne sur la population (1993), les principales questions examinées étaient l'accroissement de la population, la pyramide des âges et les migrations internationales.

13. À la Conférence de Rio comme à celle du Caire, on a accordé une plus grande visibilité et une attention accrue aux liens existant entre l'accroissement de la population et l'environnement. Ce surcroît d'intérêt est également manifeste dans les rapports établis au niveau national. Par exemple, le Nigéria a signalé que son taux d'accroissement démographique élevé avait entraîné un niveau inacceptable d'extraction des ressources naturelles et avait, de ce fait, entravé les efforts de viabilité. De même, le taux d'accroissement démographique élevé du Burkina Faso a été associé à l'accroissement du taux d'extraction de l'eau et à la diminution de la quantité et de la qualité de l'eau. En Chine, malgré une diminution du taux d'accroissement démographique, l'augmentation de la taille de la population et l'érosion des sols ont entraîné une diminution continue de la superficie de terre arable par habitant. Au Bangladesh, la croissance rapide de la population urbaine tenait essentiellement à l'afflux de migrants en provenance des zones rurales à la recherche de travail et à l'incapacité des zones rurales d'absorber et de supporter un accroissement de la population. Ce phénomène a mis à rude épreuve la capacité des municipalités de fournir les infrastructures et services de base, tels que l'eau salubre, l'assainissement et l'évacuation des eaux usées, et les transports.

14. Un certain nombre de pays développés et de pays en transition rencontrent des problèmes similaires. En Australie, la migration urbaine et le développement des villes ont posé des problèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées, d'effluents industriels associés aux processus de fabrication et de déchets solides. Par ailleurs, la suburbanisation, qui a entraîné un accroissement de la consommation de combustibles fossiles du fait des migrations alternantes, perturbe les écosystèmes fragiles et arrache pour de bon à la production agricole des terres arables d'excellente qualité. Dans d'autres pays industrialisés, notamment en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants, l'accent a été mis sur la dégradation de l'environnement et son incidence sur la santé de la population.

15. La plupart des pays ont toutefois reconnu que, dans l'ensemble, les liens entre la population et le développement ne sont pas toujours clairs et sont souvent enchevêtrés et complexes. En fait, cette complexité a empêché de mettre

en oeuvre les concepts énoncés et de les traduire en plans et programmes d'action concrets. Ainsi, il importe de mettre en place un programme de formation bien ciblé pour améliorer les compétences nationales en matière de planification du développement durable et d'élaborer des méthodes plus intégrées. À cette fin, le système des Nations Unies s'est employé à organiser des activités de formation et à mettre au point des méthodes et outils d'analyse destinés à améliorer la compréhension des liens réciproques entre les variables démographiques et environnementales. Par exemple, les cours offerts par le FNUAP dans le cadre du Programme mondial de formation en matière de population et de développement durable ont porté notamment sur la dynamique démographique et les questions écologiques, la planification décentralisée, les techniques de recherche et la formation informatique. Les cinq institutions dans lesquelles se déroulent les activités de formation sont situées dans le monde en développement : Afrique, États arabes, Asie et Amérique latine. De même, outre l'éducation de base, l'UNESCO met de plus en plus l'accent sur l'éducation en matière de population et sur l'éducation en matière de développement durable, comme on l'indique dans le rapport sur la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (E/CN.17/1997/2/Add.26).

16. Plusieurs pays attribuent au manque de données, à l'inexistence d'une masse critique de personnel technique convenablement formé et à l'absence de directives les difficultés qu'ils ont à intégrer les questions de population et d'environnement à la planification nationale et à la programmation locale. En réponse à ces préoccupations, les équipes d'appui du FNUAP aident les gouvernements des États à recueillir des données sur la population et l'environnement et à former le personnel national aux méthodes et techniques d'intégration des variables démographiques et environnementales dans les programmes de développement. À cet égard, le FNUAP a également établi, en coopération avec l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), un manuel mettant l'accent sur l'intégration de l'équilibre entre la population et les ressources dans les activités de planification sectorielle. Cet ouvrage est particulièrement utile pour les services locaux de planification et les ministères nationaux de la planification dans les pays en développement.

17. La fourniture en temps opportun de données fiables pour la prise de décisions en matière de population et d'environnement est un facteur essentiel à l'intégration des variables démographiques dans la formulation des politiques et programmes de développement durable. À cet égard, le Système de documentation sur la population en Amérique latine, base de données régionale du Centre latino-américain de démographie (CELADE) est une source d'informations utile qui offre un certain nombre de services, notamment l'accès à des bases de données nationales sur disque optique compact. Le champ du système de documentation a été élargi à l'information sur la population et le développement.

18. Des travaux sont en cours en vue de mettre au point un certain nombre d'outils informatiques permettant d'intégrer les informations démographiques et environnementales. Le CELADE travaille à l'élaboration d'un tel outil. Par ailleurs, la Banque de données pour les recherches démographiques (PRED Bank) est axée sur la relation entre la pression démographique et l'utilisation des terres dans les zones rurales. Conçu par la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, le programme fait partie du progiciel intégré d'informations, de cartes et de graphiques géographiques POPMAP. Ces outils

sont destinés à aider les planificateurs aux niveaux national et local, notamment à améliorer la base sur laquelle sont prises les décisions relatives à la mise en oeuvre des politiques et programmes concernant la population et l'environnement.

19. Dans l'ensemble, les deux grandes Conférences ont permis de réaliser un consensus sur l'importance décisive de l'accroissement de la population, tout en reconnaissant que celui-ci ne constitue que l'un des nombreux facteurs qui sapent la base de ressource sur laquelle le développement durable est fondé en définitive. On s'accorde à présent à reconnaître que les politiques et programmes en matière de population peuvent avoir un effet bénéfique sur l'environnement et le développement dans son ensemble. Les taux élevés d'accroissement démographique empêchent les pays d'affecter des ressources suffisantes au secteur social et de développer les infrastructures de base. Reste à relever le défi des deux Conférences et à trouver le moyen de réduire à la fois les modes de consommation et de production non viables et les incidences négatives des facteurs démographiques sur l'environnement.

IV. TENDANCES PROMETTEUSES

20. Les questions intéressant la population et les disparités entre les sexes, ainsi que leurs rapports avec le développement durable, ont été longuement débattus lors des Conférences de Rio de Janeiro et du Caire. Depuis, on a approfondi le rôle essentiel des femmes dans les programmes de population et d'environnement et dans la réalisation du développement durable. Le chapitre 5 d'Action 21 et le chapitre III du Programme d'action soulignent qu'il est indispensable de renforcer les moyens d'action des femmes et que l'amélioration de leur condition – en leur facilitant l'accès à l'éducation, aux services de soins de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, et à l'emploi – est une fin en soi qui profitera largement au développement durable.

21. Les femmes produisent une proportion importante des denrées alimentaires mondiales, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. On est visiblement en droit de conclure que leurs pratiques de production alimentaire à forte intensité de main-d'oeuvre sont généralement plus rationnelles que les autres au plan écologique et pourraient contribuer à protéger les ressources existantes.

22. Dans l'ensemble du monde en développement, les femmes ont montré qu'elles pouvaient apporter des contributions essentielles à la gestion et à la conservation des ressources. En Inde et en Chine, par exemple, elles ont mis au point des méthodes traditionnelles de conservation du sol. De même, au Népal, elles se sont chargées de reboiser les pentes dénudées, ce qui a sensiblement réduit l'érosion du sol⁴. En qualité de gestionnaires des ressources, les femmes des pays en développement remplissent différents rôles : elles fournissent des produits alimentaires, du combustible, du fourrage et de l'eau; elles prennent soin de la santé de leur famille, en veillant à la propreté de la maison et en assurant l'élimination salubre des ordures ménagères, et, en tant que défenseurs de l'environnement, elles protègent les forêts, les sols, les ressources en eau et les pâturages. Ainsi, depuis les deux Conférences, on est fondé à penser que dans de nombreuses parties du monde en développement, le rôle

essentiel des femmes en tant qu'agents du changement et gestionnaires de l'environnement et de la reproduction a été dûment reconnu.

V. ESPOIRS DÉÇUS

23. En dépit des progrès accomplis depuis les deux Conférences, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation du public aux questions de population et d'environnement, il reste beaucoup à faire. Les pays admettent la nécessité d'intégrer les aspects concernant la population et l'environnement, mais il leur a été difficile de le faire. Ils se heurtent à certains obstacles tels que l'insuffisance de données et de ressources humaines qualifiées, et la pénurie de ressources financières. Les questions de population et d'environnement sont tellement imbriquées les unes dans les autres qu'il est hors de question de leur apporter des solutions partielles.

24. Il conviendrait d'accorder des crédits suffisants à la recherche axée sur l'élaboration de politiques centrées sur les problèmes d'environnement prioritaires, en particulier dans les pays en développement où la pression démographique qui s'exerce sur les ressources naturelles est de plus en plus forte. Ainsi, il faut recenser les zones écologiquement menacées dans lesquelles la surexploitation des ressources naturelles et la rapidité de l'accroissement démographique créent de graves problèmes : hautes terres boisées, zones de pêche côtières, petite production agricole de plaine, pâturages arides et forêts tropicales.

25. Il est tout aussi important d'entreprendre des recherches sur les populations menacées par la dégradation de l'environnement. La recherche devrait être axée en priorité⁵ sur les éléments suivants : les zones côtières où la population connaît un accroissement rapide et où les ressources essentielles sont en voie d'épuisement à un rythme accéléré, telles que les zones côtières fortement urbanisées; l'érosion des sols et la désertification, liées à des utilisations des sols inadaptées souvent associées à certains types de migration; la pénurie d'eau, et le mésusage et la pollution des ressources en eau dans les zones rurales et urbaines; et le déboisement sur lequel débouchent des types de culture itinérantes inadaptées, une trop forte consommation de bois de feu et la transformation des forêts de montagne à d'autres fins, tous phénomènes liés à la pression démographique qui caractérise les groupes les plus pauvres de la société.

VI. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE

26. Le nombre de personnes déplacées du fait de la dégradation de l'environnement rend indispensable d'examiner au niveau mondial les liens entre les modifications de l'environnement et la migration. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, on estime qu'en 1996, 25 millions de personnes dans le monde se sont trouvées déplacées par suite de la dégradation de l'environnement⁶. En fait, le nombre de personnes risquant de se trouver dans cette situation ne peut que croître. Au Kenya, du fait du processus de désertification et de dégradation des sols actuellement à l'oeuvre, le pays verra presque à coup sûr le déplacement d'un grand nombre de personnes par suite de la dégradation de l'environnement. D'un autre côté, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont un bon exemple de dégradation de l'environnement dont la

gravité a fortement accru la pression risquant de déboucher sur des migrations de masse⁷. D'une façon générale, la plupart des personnes déplacées par suite de la dégradation de l'environnement vivent dans le Sahel africain, la Corne de l'Afrique, d'autres régions d'Afrique subsaharienne, le sous-continent de l'Asie du Sud, le Mexique et la Chine. La majorité de ces régions se caractérisent également par une croissance démographique relativement rapide.

27. Les migrations dues à la dégradation de l'environnement sont causées par des catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations soudaines, les cyclones tropicaux et les éruptions volcaniques; la contamination par les déchets nucléaires et dangereux; le déclin agricole et rural, la pollution des ressources et les pénuries chroniques d'eau; ou la construction de barrages et d'autres projets de développement à grande échelle. D'un autre côté, les problèmes d'environnement liés aux migrations de masse pourraient comprendre le déboisement, l'érosion des sols et la pollution ou l'épuisement des eaux. Très souvent, les transferts de population soudains et massifs dans des zones déjà touchées par la dégradation de l'environnement et le déclin socio-économique se traduisent par une réduction du bien-être des migrants; des atteintes aux ressources naturelles dont dépend l'économie locale; des difficultés économiques et politiques pour les pays d'accueil, et la diminution des efforts déployés par les gouvernements et la communauté internationale pour appuyer le développement durable des pays de départ et des pays de destination.

28. Il convient de relever d'urgence le double défi qui consiste à prévenir les mouvements de population provoqués par les atteintes à l'environnement et à réduire le préjudice causé à l'environnement par les migrations de masse. Il faudrait tirer parti du potentiel scientifique et technique pour prévenir des situations qui entraînent souvent un déplacement de population.

VII. CONCLUSIONS

29. Depuis les Conférences de Rio de Janeiro et du Caire, on comprend de mieux en mieux l'importance des tendances et facteurs démographiques pour l'instauration d'un développement durable, mais beaucoup reste à faire pour réaliser les objectifs et donner suite aux recommandations d'Action 21 et du Programme d'action. De nombreux pays éprouvent toujours des difficultés à intégrer les aspects concernant la population et l'environnement dans les programmes de développement nationaux et locaux. Leurs efforts butent contre l'insuffisance des données, la pénurie de ressources humaines qualifiées et les obstacles d'ordre financier. En outre, il conviendrait d'élargir les politiques nationales concernant la population et le développement durable et de les lier aux efforts déployés dans le domaine de la santé, y compris la santé en matière de reproduction, de l'éducation, de la condition de la femme, de la réduction de la pauvreté et de l'environnement.

30. Pour tenter de résoudre les problèmes liés à la population, à l'environnement et au développement rural, il faudra intensifier la collaboration et la coordination aux niveaux national et international. Il y aurait lieu de continuer d'associer pleinement l'ensemble des groupes intéressés, et en particulier les femmes, à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de population et d'environnement. Il est également

indispensable d'appuyer le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la population et de l'environnement, de mettre en place les systèmes d'information correspondants, de réaliser des activités de recherche et de formation et de mobiliser les ressources financières nécessaires.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. 1, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et additif), résolution 1, annexe II.

² Voir "Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994" (A/CONF.171/13).

³ World Population Prospects: The 1996 Revision (publication des Nations Unies, à paraître), annexe I : indicateurs démographiques.

⁴ Safeguarding the Future (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.89.III.H.2), p. 29.

⁵ Voir FNUAP, Population, Resources and the Environment: The Critical Challenges (New York, FNUAP, 1991), p. 115 à 117.

⁶ "Report of the International Symposium on environmentally-induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations, Geneva, 21-24 April 1996", p. 15.

⁷ Ibid., p. 37.
